

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-838-627 du 06/01/2020

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS  
ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation des arrêtés rectoraux désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des :

- Professeurs certifiés
- Professeurs d'EPS
- Professeurs de lycée professionnel
- CPE
- PSY EN
- Professeurs d'enseignement général de collège
- Agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

DIPE- Secrétariat

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** la nomination de Madame Claire MOLENAT à compter du 25/02/2019 en qualité d'adjointe à la directrice des relations et ressources humaines ;  
**VU** la nomination de Mme Rachel CANDOTTI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 en qualité de proviseure du lycée Périer à Marseille ;  
**Vu** la nomination de M. Rodrigue COUTOULY à compter du 01/09/2019 en qualité de principal du collège J. Prévert à Marseille ;  
**Vu** la nomination de Mme Valérie AUTEROCHÉ, à compter du 01/09/2019 en qualité de proviseure du lycée A. Briand à Gap ;  
**Vu** la nomination de Mme Evelyne GRAZI à compter du 01/09/2019 en qualité de proviseure du LP René Caillié à Marseille ;  
**Vu** la désignation de Monsieur Rémy FORMAGGIO en remplacement de Monsieur Jean-Luc VIALA ;  
**VU** la nomination de Monsieur Raphaël DOTTORI à compter du 01/11/19 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;  
**Vu** la nomination de Madame Mélina LANZI-ESCALONA à compter du 01/11/19 en qualité de Chef de Bureau de la DIPE ;  
**Vu** la désignation de Madame Sylvie MOKTAR en remplacement de Madame Blandine BRIOUDE ;

– ARRETE –

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

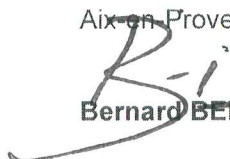
**CERTIFIES / AE**

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- Madame Sylvie MOKTAR, Chef de bureau
- M. Laurent BARBIERI, DGS AMU	- Mme Florence CHARRAVIN, IA-IPR Lettres
- M. Cyrille SEGUIN, proviseur lycée Mistral Avignon	- Mme Céline BOREL, IA-IPR histoire géographie
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Stéphanie BORDE PIARROU, IA-IPR anglais
- M. Pierre RIGAT, IA-IPR physique-chimie	- Mme Isabelle COLOMBARI, IA-IPR économie gestion
- Mme Isabelle TARRIDE, IA-IPR physique-chimie	- M. Pierre-Olivier THEBAULT, IA-IPR S.V.T.
- Mme Magalie FAUCHON, IA-IPR mathématiques	- M Gérard ATTALI, IA-IPR histoire-géographie
- M. Jérôme VINCENT, IA-IPR biochimie-génie biologique	- Mme Sandrine PETRALI, IA IPR éducation musicale.
- M. Hervé FOURMENT , IA-IPR STI	- Mme Marie-Pierre VAN HUFFEL, proviseur du lycée Marcel Pagnol à Marseille
- M Georges MERLE, IA-IPR économie gestion	- Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale du collège Sophie Germain à Luyes
- M Lionel ANDRE, IA-IPR anglais	- Mme Fatiha HACHEMI, proviseur du LP Leau à Marseille
- Mme Nadine VALLETTA, proviseur du lycée Ismaël Dauphin Cavaillon	- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du LP René Caillié à Marseille

- M. Rémy FORMAGGIO principal du collège Sylvain Menu à Marseille	- M. Simon MAUREL, chef de bureau
- M. Jean Christophe DURIVAL, proviseur du lycée J. Cocteau à Miramas	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Périer à Marseille	- Mme Valérie BOUQUET, principale du collège Aragon à Roquevaire
- M. Rodrigue COUTOULY, Principal du collège J. Prévert à Marseille	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe chef de DIPE
- Mme Valérie AUTEROUCHE, proviseure du Lycée A. Briand à Gap	- Mme Mélina LANZI-ESCALONA, chef de bureau
- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 19 DEC. 2019

  
Bernard BEIGNIER

DIPE- Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
 VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;  
 VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
 VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
 VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
 VU la nomination de Madame Claire MOLENAT à compter du 25/02/2019 en qualité d'adjointe à la directrice des relations et ressources humaines ;  
 VU la nomination de Mme PORTIGLIATTI POMERI Elisabeth à compter du 01/09/2019 en qualité de Provisseure du Lycée E. Zola à Aix-en-Provence ;  
 VU la nomination de M. LADENT à compter du 01/09/2019 en qualité de Provisseur du Lycée A. De Craonne à Salon de Craonne ;  
 VU la nomination de M. Raphaël DOTTORI à compter du 01/11/2019 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;  
 VU la nomination de Mme Mélina LANZI-ESCALONA au 01/11/2019 en qualité de Chef de bureau à la DIPE ;  
 Vu la désignation de Mme Christiane RICHAUD en remplacement de Mme Blandine BRIOUDE ;  
 Vu la désignation de M. Didier RIGOTTARD en remplacement de M. Lionel AMATTE ;  
 Vu la désignation de Mme Sidonie TISSERAND en remplacement de Mme Virginie D'ANTONIO ;  
 Vu la désignation de M. Rémy FORMAGGIO en remplacement de M. Dominique LEPORTATI ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

**PROFESSEURS D'EPS ET CHARGES D'ENSEIGNEMENT**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- M. Alain RHETY, IA-IPR EPS	- M. Didier RIGOTTARD, IA-IPR EPS
- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée E. Zola à Aix-en-Provence	- Mme Claire MOLENAT, adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines
- M. Rémy FORMAGGIO, principal du collège Sylvain Menu à Marseille	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- M. Sylvain LADENT, proviseur du lycée A. De Craonne à Salon de Provence	- Mme Sidonie TISSERAND, proviseur adjoint Lycée Georges DUBY à Luynes
- Mme Maryline ANDRE, principale du collège E de Mirabeau Marignane	- Mme Mélina LANZI-ESCALONA, chef de bureau
- M Pierre FRANCOIX DIT MIRET, principal du collège Albert Camus à La Tour d'Aigues	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
- Mme Armelle MAHE MIR, principale du collège Saint Eutrope à Aix-en-Provence	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 19 DEC. 2019  
  
 Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

DIPE- Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
 VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;  
 VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
 VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018);  
 VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
 VU la nomination de Madame Claire MOLENAT à compter du 25/02/2019 en qualité d'adjointe à la directrice des relations et ressources humaines ;  
 VU la nomination de Mme Evelyne GRAZI à compter du 01/09/2019 en qualité de proviseure du LP René Caillié à Marseille ;  
 VU la nomination de Mme Sylvie TRAVIER à compter du 01/09/2019 en qualité de chef de bureau de la DIPE ;  
 VU la nomination de M. Raphaël DOTTORI à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des : **PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Nathalie TOPALIAN IEN-ET
- M. Claude GARNIER, DAFPIC	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- Mme Michèle GARELLO, IEN-ET	- Mme Magali ROBAGLIA, doyen des IEN-ET
- M. Pierre PARIAUD, IEN-EG	- M. Yann BUTTNER, responsable du Service juridique
- M. Fabien MAIRAL, proviseur du lycée les Alpilles à Miramas	- Mme Claire MOLENAT, adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines
- M Laurent SABATIER, proviseur du Lycée Sr Exupéry à Marseille	- M. Marc BELTRAN, proviseur du Lycée Maurice Genevoix à Marignane
- Mme Rania MOUSSAOUI, proviseure du LP La Calade à Marseille	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du LP Gambetta à Aix en Provence	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe au chef de la DIPE
- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du LP René Caillié à Marseille	- Mme Sylvie TRAVIER, chef de bureau

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 19 DEC. 2019

  
Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

DIPE- Secrétariat

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°374 du 28 mai 2018 ;  
**VU** la nomination de M. Raphaël DOTTORI à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;  
**Vu** la désignation de Madame Christiane RICHAUD en remplacement de Madame Blandine BRIOUDE ;

– ARRETE –

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

**CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Pascal MISERY secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe chef de la DIPE
- Mme Ingrid BERGER, proviseure du LP Gustave Eiffel à Aubagne	- M. Simon MAUREL, chef de bureau DIPE
- Mme Carole BOLUSSET-GERENTON, IA-IPR EVS	- M. Rémy FORMAGGIO, principal du collège Sylvain Menu à Marseille
- M. Thierry DALMASSO, IA-IPR EVS	- M. DOTTORI Raphaël, chef de la DIPE

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 19 DEC. 2019

  
Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

DIPE - secrétariat

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018);  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10  
**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°374 du 28 mai 2018  
**VU** la nomination de M. Raphaël DOTTORI au 01/11/2019 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE PREMIER** - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

**PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	M. Pascal MISERY ; secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
M. Olivier CASSAR, chef du service académique d'information et d'orientation	Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines
M. Bruno BARTIER, inspecteur de l'orientation des Bouches-du-Rhône	M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
Mme Dominique TRUANT, IEN adjoint DSDEN des Bouches-du-Rhône	Mme Carole MORELLE, secrétaire générale de la DSDEN du Vaucluse

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Aix-en-Provence, le 19 DEC. 2019

  
Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

DIPE- Secrétariat

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018);  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** la nomination de M. Nicolas GENESTOUX en qualité de chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques à compter du 25/02/2019 ;  
**VU** la nomination de M. Raphaël DOTTORI à compter du 01/11/19 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;  
**Vu** la nomination de Mme Sylvie MOKTAR à compter du 01/09/2019 en qualité de chef de bureau de la DIPE ;  
**Vu** la désignation de Mme Sylvie MOKTAR en remplacement de M. Simon MAUREL ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

**PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE**

TITULAIRES	SUPPLEANT
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- M Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- Mme MOKTAR Sylvie, chef de bureau DIPE

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence le  19 DEC. 2019  
**Bernard BEIGNIER**



DIPE-Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
 VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
 VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
 VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
 VU l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions consultatives paritaires académiques publié au bulletin académique n°786 du 27 août 2018 ;  
 VU la nomination de Madame Claire MOLENAT à compter du 25/02/2019 en qualité d'adjointe à la directrice des relations et ressources humaines ;  
 VU la nomination de Monsieur Raphaël DOTTORI à compter du 01/11/2019 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;

- A R R E T E -

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des :

**AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, Recteur, président	- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Carole BOLUSSET GERENTON, IA-IPR-EVS	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- M. Antoine DELGADO, IA-IPR EVS	- Mme Carole MORELLE, secrétaire générale DSDEN du Vaucluse
- M. Pierre FRANCOIX DIT MIRET, principal du collège Albert Camus à La Tour d'Aigues	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Claire MOLENAT, adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du LP Gambetta à Aix en Provence	- M. Stéphane ROBAGLIA, proviseur adjoint LP Zola Aix en Provence

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 19 DEC. 2019

  
Bernard BEIGNIER